

# LA GLORIETTE

Saint  
Antoine  
sur  
Richelieu

ÉDITION EXPRESS

Membre de  Jumelé à  Dampierre sur Mer



Saint-Antoine-sur-Richelieu

## AVIS PUBLIC

### **Demande de dérogation mineure — 1811, rue du rivage**

Le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu statuera sur une demande de dérogation mineure, au sens des articles 145.1 à 145,8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors de la séance qui se tiendra le mardi 4 juillet 2023 à 20 h à la Maison de la culture, 1028, chemin du Rivage à Saint-Antoine-sur-Richelieu. Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

#### **Désignation de l'immeuble affecté :**

Le 1811, rue du rivage, lot numéro 4 833 724 à Saint-Antoine-sur-Richelieu, zone AR-5.

#### **Nature de la dérogation :**

Autoriser un équipement mécanique permanent (génératrice) dans une marge avant ainsi que dans une cour avant.

#### **Effet de la dérogation :**

Cette dérogation aurait pour effet d'autoriser l'aménagement d'une génératrice dans la marge avant de la cour avant afin de permettre de conserver l'aménagement existant de cette génératrice dans la marge avant de la cour du lot numéro 4 833 724.

Les documents relatifs à cette demande peuvent être consultés au Bureau municipal au 1060, rue du Moulin-Payet, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 23 août 2023.

Cynthia Bossé  
Directrice générale et greffière-trésorière



Saint-Antoine-sur-Richelieu

## AVIS PUBLIC

### Assemblée publique de consultation SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 2023-03 relatif à la démolition

À toutes les personnes intéressées par :

- Le projet de règlement n° 2023-03 relatif à la démolition;

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné comme suit :

- Lors de la séance ordinaire tenue le 21 août 2023, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement n° 2023-03 relatif à la démolition.
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le **5 septembre 2022** à **19 h 45**, à la Maison de la culture Eulalie-Durocher, située au 1028, rue du Rivage, à Saint-Antoine-sur-Richelieu;
- Au cours de cette assemblée publique, le maire ou le président du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) expliquera le projet et ses effets. Il entendra les citoyens et les organismes qui désirent s'exprimer;

Toute personne intéressée peut se présenter en personne à l'assemblée publique, à la Maison de la culture Eulalie-Durocher, située au 1028, rue du Rivage ou transmettre ses commentaires par écrit à la Municipalité au plus tard le 5 septembre à 16 h à l'une ou l'autre des adresses ci-après mentionnées.

Par courriel : [municipalite@sasr.ca](mailto:municipalite@sasr.ca)

Par courrier : Municipalité de Saint-Antoine-Sur-Richelieu  
1060, rue du Moulin-Payet  
Saint-Antoine-sur-Richelieu (Québec) J0L 1R0


Le commentaire écrit doit obligatoirement inclure le nom et prénom, adresse résidentielle et numéro de téléphone.

Les commentaires peuvent également être déposés dans une enveloppe adressée à la Municipalité dans la chute à courrier de l'hôtel de ville située à l'entrée principale.

Les détails de projet de règlement sont présentés sur le site Internet de la Municipalité [www.saint-antoine-sur-richelieu.ca](http://www.saint-antoine-sur-richelieu.ca) dans la section « règlements ».

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à contacter le service de l'urbanisme et de l'environnement au numéro de téléphone 450-787-3497 (poste 4) ou par l'adresse courriel suivante : [urbanisme@sasr.ca](mailto:urbanisme@sasr.ca)

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu ce 23 août 2023

  
Cynthia Bossé  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

## Faits saillants du rapport financier 2022

---

21 août 2023

Chers contribuables et citoyens,

Soucieux d'assurer une grande transparence de l'administration municipale et conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2022 ainsi que le rapport du vérificateur externe.

Le rapport financier 2022 et le rapport de l'auditeur indépendant ont été déposés en séance du conseil et furent transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Le présent rapport du maire sur les faits saillants et les états financiers consolidés au 31 décembre 2022 seront publiés sur le site internet de la Municipalité à l'onglet « Notre Municipalité ».

Bien à vous,



Jonathan Chalifoux  
Maire

### RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 21 août 2023, je vous présente les faits saillants du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022, tel que préparé par Monsieur Daniel Tétreault, CPA auditeur.

Les revenus de fonctionnement aux états financiers totalisent 3 050 822 \$ et les charges pour l'ensemble des services municipaux, incluant les frais financiers et l'amortissement des immobilisations, s'élèvent à 3 034 219 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette, affectations, etc.), les états financiers présentent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 16 606 \$.

De plus, l'excédent accumulé **non affecté** au 31 décembre 2022 se chiffre à 349 912 \$. Pour cette même période, l'excédent **affecté** (montant déterminé, par résolution, pour utilisation à des fins spécifiques) se situe à 16 927 \$.

Au 31 décembre 2022, l'endettement total net à long terme pour l'ensemble de la Municipalité atteignait 1 208 074 \$.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, indique dans son rapport d'auditeur indépendant, « à mon avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

---

## RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Conformément à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, je vous présente les rémunérations pour l'année 2022:

	Maire	Conseiller
Rémunération	17 209,32 \$	6 028,80 \$
Allocation de dépenses	7 698 \$	2 698,44 \$

## PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2022

L'année 2022 a été riche en réalisations. Les principaux investissements réalisés pour cette période sont les suivants :

- Acquisition de matériel informatique et de chaises ergonomiques pour le bureau municipal;
- Acquisition d'une rétro caveuse usagée pour le service des travaux publics;
- Remplacement du vieux tracteur par un petit tracteur de marque Kubota pour la tonte de gazon;
- Acquisition d'un tracteur Kubota pour effectuer le déneigement et la tonte des gazons;
- Achat d'un épandeur pour l'abrasif, la semence et l'engrais;
- Acquisition d'une unité d'urgence (poste de commandement) pour le Service de sécurité incendie (mandat attribué en 2020, réception du véhicule en 2022);
- Acquisition d'une unité d'intervention de type autopompe pour le Service de sécurité incendie;
- Achat de scènes et tables pliantes en plastique extérieures pour le service de la culture et des loisirs.

En 2022, des études ont été réalisées et différents mandats de services professionnels ont été attribués pour des investissements réalisés en 2023 ou qui seront réalisés en 2024, notamment :

- Réfection du réseau d'aqueduc et de la chaussée de la rue Denis;
  - Réfection de la toiture et remplacement du système de ventilation au centre communautaire;
  - Aménagement de locaux au centre communautaire pour le service de garde en communauté;
  - Réfection de la rue des Prairies;
  - Conversion du réseau d'éclairage municipal, sur les rues municipales et la 223 à la DEL;
  - Vérification de la capacité des ouvrages d'assainissement et évaluation des besoins en eau pour les développements futurs;
  - Études - Maison de la Culture Eulalie-Durocher – Expertise de la structure, analyse des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (MSCA).
-

## CONCLUSION

Voici ce qui complète les faits saillants du rapport financier de l'année 2022. La santé financière de notre municipalité est bonne et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir afin de la conserver tout en offrant le meilleur service possible à la population et en veillant au maintien et à l'amélioration de nos infrastructures municipales. Le conseil municipal demeurera vigilant tout au long de son mandat, car Saint-Antoine-sur-Richelieu doit s'acquitter de ses obligations de maintien et de renouvellement de ses infrastructures en répondant aux besoins du présent, et ce, sans compromettre la capacité financière des générations futures à répondre aux leurs.

Je remercie les membres du conseil municipal et les gestionnaires pour le travail qu'ils accomplissent, leur rigueur et leur contribution à bien servir nos citoyens et à atteindre les objectifs de notre organisation.

Finalement, j'invite la population à assister aux séances du conseil municipal à la Maison de la Culture Eulalie-Durocher qui se veut un lieu privilégié vous permettant de participer à la vie municipale.

## Vie culturelle



**Jeudi 31 août - 19h30**  
Gratuit - Apportez vos chaises

### Le Early Jazz Band

Regroupant des musiciens chevronnés qui puisent leur répertoire dans le New Orleans des années '20 et le Swing des années '30 et '40 en l'agrémentant d'arrangements personnels tout en finesse et d'improvisations survoltées.



## Loisirs

### Activités de l'automne 2023

#### Période d'inscription

La période d'inscription sera du 4 au 15 septembre, en ligne sur la plateforme Qidigo.

#### Programmation des activités

Vous recevrez, au courant de la semaine prochaine, la programmation des activités offertes par la poste et sur le site internet de la municipalité.



## Rappel

Pour la collectivité et la sécurité, lors de la tonte de votre pelouse, veuillez vous assurer que les rognures se trouvent sur votre terrain. Dans le cas contraire, il s'agit d'une nuisance en vertu du Règlement sur les nuisances #2020-022.



### Bris d'un bac lors d'une collecte

Appeler Info-collectes au : 450-464-4636. Ils vous informeront si votre garantie est toujours en vigueur et nous transmettrons les informations concernant les pièces à changer.

